

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT**

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**Séance du 07 Mars 2022**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2022/03/06**

Date de la convocation	28/02/2022
	<b>Votes : 23</b>
Présents : 19	Pour : 23
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le sept Mars,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, BIROUSTE Pascal, SEBASTIAN David, JAM Thierry.

Procurations : - Mme LAMBERT Véronique à Mme GAVINET Isabelle

- Mme AMMARI Hanane à Mr VALERO Claude
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mr GARIN-MICHAUD Gérard

**Objet** : Comité consultatif « revitalisation des bourgs centre » -modifications – nouvelle composition

Vu la délibération N° 2020/10/01 du 15 Octobre 2020 relative à la création d'un comité consultatif communal « revitalisation des bourgs centres »,

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20220307-2022-03-06-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2022  
Date de réception préfecture : 10/03/2022

Vu la démission de Monsieur Yves BAILLEUX-MOREAU à compter du 1<sup>er</sup> Février 2022 de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal,

A ce titre, il convient de procéder à son remplacement au sein du comité consultatif communal « revitalisation des bourgs centres »,

En conséquence, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la nouvelle composition du comité consultatif communal « revitalisation des bourgs centres ».

Il propose donc la composition suivante :

**-Collège élus** : Mr Grégory GUERIN, Président du comité consultatif,  
MM. Christine RICARD, Véronique LAMBERT, Hélène DAVIT, Bertrand ALEIX, Véronique LABORDA, Gérard GARIN-MICHAUD.

- **Collège des habitants et des associations** : Sandrine LAMBERT, représentante de l'ACA2P (association des commerçants, des artisans et des agriculteurs de PAULHAN),  
MM. Catherine FEUILE, Lucien ALANDETTE, Graziella LAURENTY, Jean-Claude ROUSSÉ, Nicolas FILLON, Didier DURIEUX, Yves BAILLEUX-MOREAU siègera en qualité d'expert.

Où l'exposé de son président, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte la nouvelle composition du comité consultatif communal « revitalisation des bourgs centres »,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20220307-2022-03-06-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2022  
Date de réception préfecture : 10/03/2022